



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'AVIATION
CIVILE**

ACTE D'ENGAGEMENT

ACHETEUR PUBLIC : ÉTAT, ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

OBJET DE LA CONSULTATION : Réaménagement du parking visiteur de l'aéroport de Hihifo-WALLIS

PROCÉDURE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE en vertu des dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-4 du code de la commande publique 2019.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur le Directeur des Finances Publiques Locales des Îles Wallis et Futuna

NUMÉRO DE CONSULTATION : 2026-E-PA-23-SEAC

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	3
Article 1.1.	Objet du marché public	3
Article 1.2.	Cet acte d'engagement correspond :	3
ARTICLE 2.	ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE	3
Article 2.1.	Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire	3
ARTICLE 3.	ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE	4
Article 3.1.	Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations	4
Article 3.2.	Compte(s) à créditer	4
Article 3.3.	Avance.....	5
ARTICLE 4.	DUREE ET DELAI DU MARCHE PUBLIC	5
Article 4.1.	Durée du marché public.....	5
Article 4.2.	Délai d'exécution du marché public	5
ARTICLE 5.	SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT	5
Article 5.1.	– Signature du marché public par le titulaire individuel	5
ARTICLE 6.	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR.....	6

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1.1. Objet du marché public

Le présent marché vise à réaménager le parking visiteur de l'aéroport de Hihifo-Wallis afin de doubler sa capacité d'accueil.

Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond :

☒ A l'ensemble du marché public

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☒ Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) et ses annexes,

☒ Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) et ses annexes,

☒ CCAG-Travaux 2021.

Et, conformément à leurs clauses,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX

Les prix sont révisables.

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date de remise des offres désignée le mois m0.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau propre au présent marché.

A titre d'information et de manière non contractuelle, le total du Détail Quantitatif Estimatif est de :

	F CFP TTC
Reporter le total du DQE	

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais inhérents à l'exécution de celle-ci.

Les taxes telles que la TVA et la TGC ne sont pas applicables sur le Territoire de Wallis et Futuna.

Article 3.1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant TTC de la prestation

Article 3.2. Compte(s) à créditer

L'Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Compte ouvert à l'organisme bancaire	
Au nom de	
Sous le numéro	
Clé RIB	
Code banque	
Code guichet	
IBAN	
BIC	

Article 3.3. Avance

Conformément aux dispositions des articles R.2191-6 et suivant l'article 9.2 du CCAP, une avance de 30 % pourra être versée au titulaire.

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ Non ☐ Oui

ARTICLE 4. DUREE ET DELAI DU MARCHE PUBLIC

Article 4.1. Durée du marché public

La durée du marché est de 20 mois à compter de la date de notification du marché public.

Article 4.2. Délai d'exécution du marché public

Le délais d'exécution global des travaux hors PSE est fixé à 9 mois incluant la période de préparation et court à compter de la notification de l'ordre de service.

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTR12.

Article 5.1. – Signature du marché public par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

- **Désignation de l'acheteur**

ÉTAT – ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

- **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

Monsieur le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna

- **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'ARTICLE R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'ARTICLE R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)**

Monsieur le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna

- **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

Monsieur le Directeur local des finances publiques des îles de Wallis et Futuna

- **Imputation budgétaire** : BOP 203

Pour l'État et ses établissements :

A : , le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Montant prévu pour le marché public: CFP (TTC)

Modification(s) ultérieure(s) de la créance.(A renseigner autant de fois que nécessaire.)

1 ^{ère} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	A Mata Utu, le Le Préfet ou son représentant
2 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	A Mata Utu, le Le Préfet ou son représentant
3 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	A Mata Utu, le Le Préfet ou son représentant
4 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	A Mata Utu, le Le Préfet ou son représentant
5 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	A Mata Utu, le Le Préfet ou son représentant
6 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	A Mata Utu, le Le Préfet ou son représentant